

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ECUREUIL TONIQUE

FIA de droit français

Code ISIN : FR0000982951

Société de gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

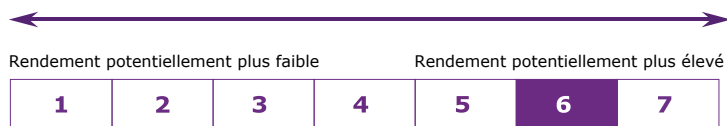
OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'objectif du fonds est d'obtenir une performance qui suit l'évolution des actions françaises et internationales. La performance a pour objectif d'être supérieure à l'évolution de l'indice composite 65% CAC 40 + 25% MSCI Monde + 10% FTSE MTS 3-5 sur une durée de placement recommandée de 8 ans. L'indice CAC 40 est représentatif des 40 plus grandes capitalisations françaises. L'indice MSCI Monde est représentatif de l'évolution des marchés internationaux. Ces indices sont calculés dividendes nets réinvestis. L'indice FTSE MTS 3-5 est l'indice représentatif de la performance des obligations d'Etat de la zone euro de maturité comprise entre 3 et 5 ans.
- La politique d'investissement de ce fonds repose sur une stratégie active d'allocation d'actifs, d'allocation sectorielle et de sélection de valeurs. La stratégie d'allocation d'actifs consiste à sélectionner le niveau d'investissement entre la part d'actions et d'obligations ou produits monétaires. Celui-ci est déterminé en fonction de l'environnement économique et de marché des actions françaises et internationales. La stratégie d'allocation sectorielle porte sur la pondération relative des secteurs économiques d'investissement. La stratégie de sélection de valeurs consiste à investir dans les valeurs des différents secteurs économiques présentant un profil de performance le plus élevé possible, suivant différents critères financiers déterminés par la gestion.
- Le portefeuille du fonds est constitué de deux principales catégories d'actifs :
 - La part actions du portefeuille peut représenter de 80% à 100% de l'actif net. Celle-ci est composée à hauteur de 50% minimum en actions cotées de grande, moyenne et faible capitalisation et titres assimilés émis par des sociétés dont le siège social est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen. Le fonds peut intervenir sur les marchés d'actions étrangères des pays membres de l'OCDE pour une part variant entre 20% et 35% de l'actif net.
 - La part taux du portefeuille peut varier entre 0% et 20% de l'actif net. Celle-ci peut comporter des actifs obligataires, titres de créances ou instruments du marché monétaire libellés en euro ou en devises et/ou en OPCVM/FIA de ces catégories. Le fonds peut être investi en actions ou parts d'OPCVM/FIA jusqu'à 100% de l'actif net. Le fonds peut recourir aux emprunts d'espèces dans une limite de 10% de l'actif net.
- Le FIA distribue ses revenus.
- Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé



L'indicateur de risque reflète l'exposition du FIA aux marchés des actions internationales.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de ce FIA.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à ce FIA n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour le FIA non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Risque de liquidité** : le risque de liquidité représente la baisse de prix que le FIA devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- **Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le FIA a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le FIA.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	1,00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.
Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.
L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le FIA sur le dernier exercice

Frais courants	1,86%
----------------	-------

Frais prélevés par le FIA sous conditions de performances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

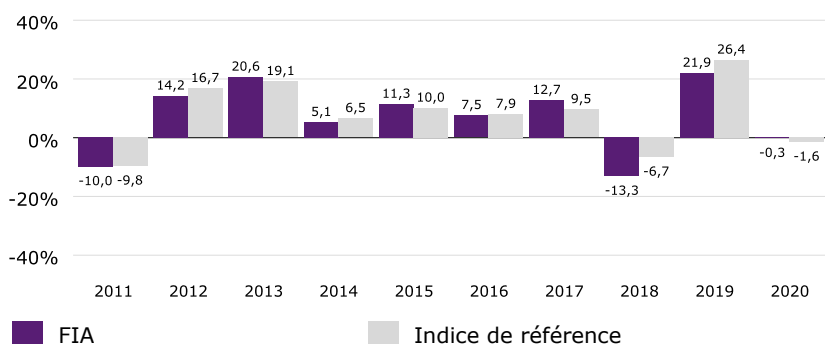
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de ce FIA, disponible sur le site internet www.im.natixis.com.

PERFORMANCES PASSES



- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par le FIA.
- **Année de création du FIA : 1999.**
- **Devise : Euro.**

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du FIA sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : ClientServicingAM@natixis.com.
- Les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Fiscalité: Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.im.natixis.com.
- La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce FIA.